

Rapport du bureau de révision sur les constatations effectives

Rapport du bureau de révision de la
Caisse de compensation XY au
Fonds cantonal de compensation de l'assurance maternité du
Canton de Genève
Genève

Rapport du bureau de révision sur les constatations effectives

Conformément aux dispositions de la Directive financière n° 4 du Fonds de compensation, nous avons effectué les procédures convenues permettant de vous confirmer l'exactitude des données figurant dans le formulaire "Données de l'année 2011 relatives à la Caisse XY", en annexe.

Notre mandat a été effectué selon la Norme d'audit suisse 920. Nous avons obtenu tous les éléments probants appropriés, notamment sur la base de sondages.

Nous confirmons que les données figurant dans le formulaire en annexe sont exactes.

Notre rapport sert uniquement à répondre aux objectifs ci-dessus et à vous informer. Il ne saurait être utilisé dans aucun autre but ni remis à aucune autre partie. Il se réfère uniquement aux données figurant dans le formulaire en annexe.

Lieu, le

Fiduciaire

Auditeur 1

Auditeur 2

Auditeur responsable

Annexe : Formulaire "Données de l'année 2011 relatives à la Caisse XY"